



Conseil économique et social

Distr. générale
2 février 2015
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des transports routiers

Session spéciale

Genève, 27-29 avril 2015

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté^{1,2}

Session spéciale du Groupe de travail des transports routiers sur l'AETR (27 avril) et sur une proposition d'accord multilatéral mondial relatif au transport régulier international de voyageurs par autobus et autocar (OmniBUS) (28-29 avril)

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 27 avril 2015, à 9 h 30

¹ Dans un souci d'économie, il est demandé aux délégations de bien vouloir venir à la session munies de leurs exemplaires des documents pertinents, ceux-ci n'étant plus distribués en salle. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports de la CEE (www.unece.org/trans/main/sc1/sc1age.html). À titre exceptionnel, les documents peuvent aussi être obtenus par courrier électronique (roadtransport@unece.org) ou par télécopie (+41 22 917 0039). Durant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (bureau C.337 au 3^e étage du Palais des Nations).

² Les représentants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web de la Division des transports de la CEE (www.unece.org/trans/registfr.html) et de le renvoyer au secrétariat de la CEE par courrier électronique (roadtransport@unece.org) ou par télécopie (+41 22 917 0039), une semaine avant la session au plus tard. À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent se présenter à la Section de la sécurité et de la sûreté, située à l'entrée Portail de Pregny (14, avenue de la Paix), en vue de se faire délivrer un badge d'accès. En cas de difficulté, ils doivent joindre le secrétariat par téléphone (poste 75716 ou 72401). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse suivante: www.unece.org/meetings/practical.html.

GE.15-01600 (F) 060215 090215



* 1 5 0 1 6 0 0 *

Merci de recycler



I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Accord AETR:
 - a) Activités présentant un intérêt pour le Groupe de travail;
 - b) Mémoire d'accord reconnaissant le Centre commun de recherche (CCR) en tant qu'autorité responsable de la certification racine et de la certification d'interopérabilité pour les Parties contractantes à l'AETR non membres de l'UE;
 - c) Proposition d'amendement à l'article 14 de l'AETR;
 - d) Tachygraphes numériques: coûts d'installation et de maintenance.
3. Proposition d'accord multilatéral mondial relatif au transport régulier international de voyageurs par autobus et autocar (OmniBUS).
4. Questions diverses.
5. Adoption des décisions.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe de travail adoptera l'ordre du jour de la session.

Document: ECE/TRANS/SC.1/S/395.

2. Accord AETR

a) Activités présentant un intérêt pour le Groupe de travail

Le Groupe de travail sera informé des résultats des sessions tenues par le Comité des transports intérieurs, ses organes subsidiaires ainsi que d'autres organismes des Nations Unies susceptibles de l'intéresser. En particulier, le secrétariat fera le point des décisions importantes prises par le Comité des transports intérieurs à sa soixante-dix-septième session.

b) **Mémoire d'accord reconnaissant le Centre commun de recherche (CCR) en tant qu'autorité responsable de la certification racine et de la certification d'interopérabilité pour les Parties contractantes à l'AETR non membres de l'UE**

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner la question de la prorogation du mémoire d'accord reconnaissant le Centre commun de recherche (CCR) en tant qu'autorité responsable de la certification racine et de la certification d'interopérabilité pour les Parties contractantes à l'AETR non membres de l'UE. Le mémoire expire le 30 juin 2015.

c) **Proposition d'amendement à l'article 14 de l'AETR**

À sa 109^e session, le SC.1 a adopté une proposition d'amendement à l'article 14 de l'AETR visant à permettre à l'Algérie, à la Jordanie, au Maroc et à la Tunisie d'adhérer à l'Accord. Le secrétariat informera le Groupe de travail des faits nouveaux concernant cette proposition.

d) **Tachygraphes numériques: coûts d'installation et de maintenance**

La question des coûts d'installation et de maintenance des tachygraphes numériques a été soulevée lors de précédentes sessions du Groupe d'experts de l'AETR. Le Groupe de travail voudra peut-être envisager d'échanger des informations à ce sujet.

3. Proposition d'accord multilatéral mondial relatif au transport régulier international de voyageurs par autobus et autocar (OmniBUS)

À la 109^e session du SC.1, le Gouvernement suisse a été invité à évaluer les observations soumises par le secrétariat, dans la mesure du possible, en vue d'élaborer un nouveau projet qui serait examiné à la présente session du SC.1. Le document informel n° 1 contient les révisions apportées en dernier par le Gouvernement suisse. Le Groupe de travail poursuivra son examen du texte d'un projet d'accord OmniBUS.

Document: Document informel n° 1.

4. Questions diverses

Le Groupe de travail voudra peut-être examiner d'autres questions au titre de ce point de l'ordre du jour.

5. Adoption des décisions

Le Groupe de travail adoptera une liste des décisions prises à sa 109^e session.
